

DÉLIBÉRATION N° 356 DU BUREAU SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : mercredi 30 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président

M. Marie-Françoise FALEMPE, 1^{ère} Vice-PrésidentM. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-PrésidentM. Thierry GOËMINNE, 3^{ème} Vice-PrésidentM. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-PrésidentM. Florence GEORGES, 5^{ème} Vice-PrésidentMr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-PrésidentM. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-PrésidentMme Marie CAU, 8^{ème} Vice-PrésidenteMr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur**ÉTAIENT EXCUSÉS :**Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseurM. François CRESTA, 2^{ème} assesseurMr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseurMr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseurMr Laurent MARTINEZ, 5^{ème} assesseurMme Nadine MORTELETTE, 6^{ème} assesseurM. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseurM. Ludovic VALFÈTE, 9^{ème} assesseur**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Marielle DIVAY, Catherine CADIX, Rachel GHFSQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Mathieu LEMPENS, Maxime LERNON, Karine ORLIK, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ, Sophie WANHAM et Stéphanie STIERNON.

OBJET : Convention InterLUD+**Monsieur le Président expose**

Créé à l'initiative de l'ADEME, du CEREMA et du ministère de la Transition écologique, le programme InterLUD+ (Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable), co-porté par le CEREMA, Logistic Low Carbon et Rozo, vise à accompagner, techniquement et financièrement, les collectivités souhaitant se saisir de la thématique de la logistique urbaine dans leurs stratégies de développement territorial.

Lancé en 2023, il permet ainsi, sur une période de 4 ans, d'assister les élus des collectivités, et leurs techniciens, dans la formation et la construction d'une démarche en matière de logistique urbaine durable et son suivi. Il s'agit en particulier, sur la base d'un diagnostic territorial, d'identifier les enjeux de logistique, de construire une stratégie avec les parties prenantes, dont les acteurs économiques, de formaliser un programme d'actions au travers d'une charte et enfin de définir les modalités d'animation et de suivi de la mise en œuvre de cette dernière.

Les réflexions menées dans le cadre de ce programme pourront nourrir les évolutions prévisibles du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du SCOT (intégration d'un volet logistique imposée par la loi Climat et Résilience d'août 2021) et du Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) (intégration d'un plan air et d'une étude d'opportunité relative à l'instauration d'une zone à faible émission de mobilité obligatoire depuis la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019).

Eu égard aux compétences du syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis en matière de SCOT, de PCAET et de conduite d'études stratégiques et prospectives sur le thème notamment du climat, le SCOT GRAND DOUAISIS a candidaté au cours du 1^{er} semestre 2024 au programme InterLUD+. Cette candidature ayant été retenue au cours de l'été, il convient maintenant de signer une convention d'entrée dans ce programme. Elle définit les engagements du SCOT GRAND DOUAISIS pour élaborer sa charte de logistique urbaine et la mettre en œuvre une fois finalisée. Elle détermine également les modalités d'association et d'accompagnement des partenaires du programme, Logistic Low Carbon et le CEREMA, ainsi que les modalités financières associées à l'exécution du programme.

Compte-tenu de la technicité du sujet et de l'absence de réflexion menée jusqu'à aujourd'hui sur le sujet, il convient d'externaliser la réalisation de la charte de logistique urbaine durable et de confier cette mission à un bureau d'études ou groupement expert dans ce domaine.

LE BUREAU DECIDE, à l'UNANIMITE (13 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- D'autoriser le Président à signer la convention d'entrée au programme InterLUD+ ;
- D'autoriser le Président à lancer une consultation, conformément aux règles de la commande publique, afin de recruter un prestataire pour élaborer la charte de logistique urbaine ;
- D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la mise en œuvre du programme InterLUD+ au budget de l'exercice considéré.

Fait à Douai, le 06 novembre 2024



Monsieur le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 357 DU BUREAU SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : mercredi 30 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
Mme Marie-Françoise FALFMEPE, 1^{ère} Vice-présidente
M. Raphaëli AIX, 2^{ème} Vice-Président
M. Thierry GOEMINNE, 3^{ème} Vice-Président
M. Julien QUFNNESSON, 4^{ème} Vice-Président

Mme Florence GFORGES, 5^{ème} Vice-Présidente
Mr Laurent KUMORFK, 6^{ème} Vice-Présidente
Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
M. François CRFSTA, 2^{ème} assesseur
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur

Mr Laurent MARTINEZ, 5^{ème} assesseur
Mme Nadine MORTELETTE, 6^{ème} assesseur
M. Djamel BOUTFCHICHE, 7^{ème} assesseur
M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Catherine CADIX, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Maxime LERNON, Karine ORLIK, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY, Luis Miguel SANCHEZ, Sophie WANHAM et Stéphanie STIERNON.

OBJET : Renouvellement de contrat d'un chargé de mission énergie

Monsieur le Président expose

M Luis-Miguel SANCHEZ occupe actuellement le poste de chargé de mission énergie au sein du Service Energie Collectivités rattaché au pôle Energie du Syndicat Mixte. Pour accompagner les communes adhérentes au Service Energie Collectivités, ce pôle comprend aujourd'hui 3 postes de chargé de mission en plus du responsable du pôle Energie).

Son CDD arrivant à échéance, le poste est pourvu jusqu'au 2 décembre 2024, l'offre d'emploi a été publiée sur le site emploi territorial.

Compte tenu des missions réalisées dans le cadre de ses fonctions au sein du syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis, il est proposé de prolonger ses missions et de renouveler son contrat pour un CDD de 2 ans à compter du 3 décembre 2024.

LE BUREAU DÉCIDE, à l'UNANIMITÉ (12 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De renouveler le contrat de Monsieur Luis-Miguel SANCHEZ, chargé de mission énergie à compter du 3 décembre 2024 pour un CDD de 2 ans
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 06 novembre 2024

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le



ID : 059-255902850-20241106-BS_357_2024-DE